

- Fiche technique -
2011- 2012

HISTOIRE DE LA MUSIQUE
Discipline principale, cycle supérieur

PROFESSEUR

Rémy CAMPOS

DURÉE DES ÉTUDES

3 ans (discipline principale dominante)

8 h hebdomadaires

2 ans (discipline principale secondaire)

8 h hebdomadaires

OBJECTIFS

Traitant notamment des pratiques, des langues et des institutions musicales, les cours portent sur l'histoire de la musique du XVI^e siècle à nos jours.

CONTENU

Les thèmes abordés cette année sont :

- Les genres musicaux dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles
- Le Conservatoire de Paris (1795-1995)

EXAMEN DE CONTRÔLE

Sur contrôle continu (entre pour 50% dans la note de l'examen final), deux travaux écrit chaque année sur un sujet différent tous les ans :

pour les étudiants de première année :

semestre 1 – exposé du projet de mémoire sur une question d'histoire de la musique (5 p.)

semestre 2 – un chapitre du mémoire sur une question d'histoire de la musique (15 p.)

pour les étudiants de deuxième année

semestre 1 – exposé du projet de mémoire sur une question d'interprétation musicale (5 p.)

semestre 2 – mémoire sur une question d'interprétation musicale (30 p.)

pour les étudiants de troisième année

semestre 1 – exposé du projet de stage (5 p.)

semestre 2 – mémoire portant sur le travail effectué au cours du stage (30 pages)

Le stage aura lieu au choix dans l'une des institutions suivantes : Bibliothèque Nationale de France (département de la Musique, Bibliothèque-musée de l'Opéra et département de l'Audio-visuel), Centre de Musique Baroque de Versailles, Institut National d'Histoire de l'Art, Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM), Médiathèque Gustav Mahler, Centre de Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC), Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (Tours).

EXAMEN FINAL

L'examen final est le même pour les étudiants en 1^{re}, 2^e et 3^e années.

Epreuve écrite **jeudi 31 mai 2012 et vendredi 1^{er} juin 2012** :

- deux commentaires de documents écrits et/ou sonores portant sur les thèmes traités pendant l'année (sur table) : 2 x 5 h

Epreuve orale **mercredi 6 et jeudi 7 juin 2012** :

- un exposé sur une question tirée de l'un des thèmes de l'année
- un exposé sur le mémoire préparé pendant l'année

ensemble : 1h

RÉCOMPENSES

Discipline principale dominante

1 ^{re} année	mentions Très Bien, Bien, Assez Bien
2 ^e année	prix mention Bien ou Assez Bien
3 ^e année	prix mention Très Bien, Bien ou Assez Bien

Le cumul des mentions correspond à des points (Assez Bien = 1 point, Bien = 2 points, Très Bien = 3 points) donnant lieu au barème suivant :

prix mention Très Bien	7, 8 et 9 points
prix mention Bien	5 et 6 points
prix mention Assez Bien	3 et 4 points

La première année n'est sanctionnée que par des mentions.

Lors de la délibération finale, le jury dispose, pour les seuls étudiants de 3^e année, d'un point supplémentaire qui peut être attribué à un candidat pour l'obtention d'une récompense que le jury estime méritée.

Discipline principale secondaire

1 ^{re} année	mentions Très Bien, Bien, Assez Bien
2 ^e année	prix mention Très bien, Bien ou Assez Bien

Le cumul des mentions correspond à des points (Assez Bien = 1 point, Bien = 2 points, Très Bien = 3 points) donnant lieu au barème suivant :

prix mention Très Bien	5 et 6 points
prix mention Bien	4 points
prix mention Assez Bien	3 points

Le prix en Histoire de la Musique entre en compte dans le **Diplôme de Musicologie, cycle supérieur** et dans celui de **Culture musicale, 2^e cycle supérieur**.

Pour le détail de ces cursus (contenus et concours d'entrée), voir les fiches techniques *Musicologie, cycle supérieur* et *Culture musicale, 2^e cycle supérieur*.

CONCOURS D'ENTRÉE 2012-2013 EN HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Limite d'âge : moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2012.

Dates d'inscription : **du 3 janvier au 18 février 2012**, uniquement par Internet (www.cnsmdp.fr)

Les candidats reçus au concours d'entrée en cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'États francophones, devront présenter avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Epreuves éliminatoires : lundi 7 mai 2012

- de formation musicale

1- épreuves écrites et orales (dictées, reconnaissance de tonalités et cadences, relevés de thèmes, lecture rythmique)

Cette épreuve est commune aux concours d'entrée dans les classes d'Histoire de la Musique, Culture Musicale, Esthétique, Analyse théorique et appliquée. Le succès à cette épreuve reste définitivement acquis pour tous les concours ultérieurs.

Sont dispensés de cette épreuve :

- les élèves ou anciens élèves des classes d'Écriture, de Composition, d'Orchestration, de Direction d'orchestre et d'Analyse du CNSMDP ;
- les élèves instrumentistes ayant satisfait à l'examen d'exemption de Formation Musicale au CNSMDP ;

- les titulaires du DE de formation musicale ;
- les titulaires des Certificats d'Aptitude suivants : Formation Musicale, Culture Musicale, Ecriture, Professeur animateur et Directeur.

- de pratique vocale ou instrumentale

Interprétation d'une œuvre ou d'un extrait d'œuvre au choix du candidat de 5 minutes maximum.

Sont dispensés de cette épreuve :

- les élèves ou anciens élèves des classes d'instrument d'un CNSM,
 - les titulaires d'un DE ou d'un CA d'instrument ou de chant,
 - les titulaires d'une récompense de 3^e cycle d'un CRD ou d'un CRR, d'un conservatoire d'arrondissement parisien, d'un brevet d'exécution de l'Ecole normale de musique de Paris, ou leur équivalent dans une école à l'étranger, datant de moins de cinq ans,
- Les justificatifs devront être produits lors de l'inscription.

Epreuves d'admissibilité : le lundi 21 mai 2012

Ces épreuves sont communes aux concours d'entrée en Histoire de la Musique, Esthétique, Culture Musicale.

- trois commentaires d'écoute dont un avec partition. Les commentaires pourront être accompagnés de questions sur des points précis d'analyse. Chaque œuvre ou extrait d'œuvre sera diffusé deux ou trois fois.

4h

Les titulaires du Certificat en Histoire de la Musique B (mention B ou TB) sont dispensés de cette épreuve.

- Dissertation et/ou commentaire de texte

4h

Les candidats en cours de cursus dans l'une des trois disciplines sont dispensés de ces épreuves.

Epreuves d'admission : du 19 au 21 juin 2012

ORAL

- étude d'un dossier comportant de 2 à 5 documents (partitions, document littéraire, document iconographique, etc.) allant du XVII^e siècle à la musique contemporaine.

Lors de son passage devant le jury, le candidat choisit l'importance respective qu'il entend donner à chaque document.

Mise en loge : 2h

Temps de passage : 45mn.